

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 15/01/2024

## La séance débute à 20H

**Présents :** Aurélien Bielsa, Aline Degeilh , Yvon Lassalle, Agnès Rialland, Isabelle Bodineau, Robert Marchand, Bruno Watrin, Elsa Eberstein , Jean Francis Barraud, Mélodie Pareau

**Secrétaire de séance :** Agnès

## Ordre du jour :

- Demandes DETR 2024
- Point sur les travaux en cours.
- Budget : restes à réaliser en investissement, réflexion sur le budget 2024
- Projet de verger communal dans le cadre du PAT
- Demandes de bail à ferme par 2 productrices
- Adhésion de la commune à la l'association des maires ruraux de France
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

## Conseil municipal :

### - Demandes DETR 2024 :

Les demandes doivent être déposées avant le 19 mars avec les justificatifs nécessaires (projet, plans, devis...)

Pour cette année, le projet **d'aménagement de la Grange d'Aline** n'est pas finalisé. Nous le présenterons pour 2025, les travaux seront à réaliser en 2025 pour sécuriser les lieux et permettre l' utilisation sous forme de halle ouverte sur le jardin. Nous souhaitons associer les citoyens à la réflexion à plus long terme, le projet sera évolutif.

**Travaux à l'école :** la première phase concerne l'aménagement de la cour et du préau avec la pose d'un revêtement amortissant (granulés recyclés) et intégration de jeux. Devis de 17549€ HT subvention possible de 40%

**Mur de soutènement** (route de Bouche) : le dossier a été déposé en 2023 auprès de la Région et du Département, nous allons le présenter également à la DETR. Coût total : 27502€.

**Délibération : demande de subvention DETR acceptées à l'unanimité**

- **Point sur les travaux en cours.**

Salle des fêtes et Cantine : les travaux sont terminés, la salle est fonctionnelle. Total des travaux : 44250€

Pour l'équipement, nous projetons d'acheter des tables pliantes avec un chariot de rangement, et deux grilles d'exposition. Coût : 2100€

**Délibération : ok pour ces achats à l'unanimité.**

- **Restes à réaliser en investissement, réflexion sur le budget 2024**

Situation au 31/12/2023 : reste à payer 197433€ en investissement

Reste à percevoir 56186€ de subventions notifiées

Il faut financer environ 140 000€ sur le budget communal.

L'endettement de la commune au 21/12/23 est de 277 085.13€

- **Projet de verger communal dans le cadre du PAT**

Sur le terrain du hangar de la CUMA, environ 3 hectares sont disponibles.

En lien avec le PETR, un projet de verger communal pourrait être implanté sur 1 ha avec la mise en place d'une participation citoyenne. BIILYO peut se charger de l'accompagnement, ils interviennent dans le domaine agricole pour une créer des réseaux d'entraide et alimentaires.

Il faut réfléchir à ce projet, aux subventions et aides possibles, à l'engagement des citoyens et à la nécessité de recrutement d'un agent municipal....

- **Demandes de bail à ferme par 2 productrices**

Sur ce même terrain, deux productrices locales souhaitent chacune la cession par bail à ferme de 5000m2 pour étendre leurs exploitations.

Le projet doit être réfléchi globalement pour ces deux types d'exploitation sur ce terrain, afin de s'assurer de la complémentarité et de la faisabilité et d'être cohérent dans nos choix.

- **Adhésion de la commune à la l'association des maires ruraux de France**

Yvon propose l'adhésion de la commune à l'AMRF 09. Cette association spécifique pour les petites communes propose formations, informations, dépannage juridique et partage d'expérience. L'adhésion annuelle est de 105€.

**Délibération : accord à l'unanimité**

- **Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

La commission est composée d'élus, d'un délégué administratif et de deux délégués pour le tribunal.

Pour les élus : Elsa (titulaire) et Mélodie (Suppléante)

Pour le délégué administratif : Raymond Cubels va être sollicité.

Pour les délégués pour le tribunal : Yvon va solliciter des électeurs.

## - Questions diverses

En début de conseil, nous recevons Lorène et Alessandro qui viennent à nouveau demander l'autorisation d'installer un compteur d'eau sur leur terrain. Ils ont acheté des bois et taillis dans une zone naturelle où ils vivent dans un habitat léger. L'installation d'habitats légers et des réseaux en zone naturelle n'est pas autorisée par le PLUI. Nous ne souhaitons pas créer un précédent qui validerait le développement d'habitats légers sur la commune.

Un stagiaire en formation MASTER 2 sur Foix demande à effectuer un stage de 4 à 6 mois sur la commune dans le domaine de l'animation du territoire. Avis favorable du conseil, à voir selon les conditions demandées d'encadrement et de suivi.

Le bulletin municipal de début d'année doit être préparé. Il est demandé à chacun de fournir un article sur les services ou projets qu'il gère. La conception et l'imprimerie sera confié à la SCOP de Foix.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30